

HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2018

TRANSACTION- locaux à usage d'habitation, professionnel et commercial :

	Honoraires charge vendeur	honoraires charge acquéreur
De 0 à 100 000€	de 3 à 5% TTC	de 3 à 5% TTC
De 101 000€ à 200 000€	de 3 à 4,5%TTC	de 3 à 4,5%TTC
De 210 000€ à 300 000€	de 2,5 à 4%TTC	de 2,5 à 4%TTC
De 301 000€ à 400 000€	De 2 à 3,5%TTC	de 2 à 3,5%TTC
+ de 400 000€	de 2 à 3% TTC	de 2 à 3%TTC

honoraires habituels maximum pratiqués, négociation possible de gré à gré pour signature

Offert et inclus : visite virtuelle- photographie hd -home staging virtuel- e-mailing - vidéo...

GESTION LOCATIVE- locaux à usage d'habitation, professionnel et commercial :

Honoraires prélevés mensuellement de 5,5 à 7% HT (soit de 6,6% à 8,40%TTC) sur le montant quittancé ou perçu_

Possibilité assurance loyers impayés en sus pour locaux d'habitation – tarif sur demande

GESTION MEUBLE DE TOURISME – de 1 jour à 1 mois :

Honoraires prélevés mensuellement de 18 à 20% TTC sur les sommes perçues chaque fin de mois

Inclus : passerelle vers site airbnb, booking, expedia – accueil client – gestion des ménages – gestion du planning journalier- encaissement – taxe de séjour ...

HONORAIRES DE LOCATION – appartement ou maison – conforme à la loi ALUR :

- 8€ TTC / M2 habitable à la charge du locataire pour visite, montage du dossier, rédaction du bail , payable lors de la signature du bail
- 3€ TTC/ M2 habitable à la charge du locataire pour réalisation état des lieux , payable lors de l'état des lieux
- 8€ TTC / M2 habitable à la charge du bailleur pour visite, montage du dossier, rédaction du bail , payable lors de la signature du bail
- 3€ TTC/ M2 habitable à la charge du bailleur pour réalisation état des lieux , payable lors de l'état des lieux

HONORAIRES DE LOCATION – locaux professionnels et commerciaux :

- 15% HT du loyer annuel à la charge du propriétaire
- 15% HT du loyer annuel à la charge du locataire

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE : réponse sur demande suivant typologie de la copropriété, adresse, salarié, type de chauffage, ascenseur, espaces verts De 90€HT à 180 € HT Conditions indiquées dans contrat de syndic conformé au décret n° 2015 – 342 du 26 mars 2015

TVA au taux de 20%

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CABINET HERBETH – SAS AU CAPITAL DE 50 000€ - date d'immatriculation : 6
Août 1996 RCS METZ TI 408 530 467 N° de gestion 96B 463- TVA INTRA
COMMUNAUTAIRE FR5740853046700062

Président : Jean-François HERBETH

Siège social : 1 rue d'Asfeld – 57 000 METZ –

Succursale : 80, rue de Metz 57 525 TALANGE

Compte bancaire : Crédit Agricole de Lorraine METZ n° 50201859050 IBAN FR76 1610
6000 3650 2018 5905 076

CARTE PROFESSIONNELLE N° 385 A – B délivrée le 23 juin 2008 par la Préfecture de
la Moselle, validité 10 ans

Loi du 2 janvier 1970 – décret n° 72 .678 du 20 juillet 1972 :

ATTESTATION DE GARANTIE 2017 – ACTIVITE SYNDIC DE COPROPRIETES –
GALIAN ASSURANCES – CONTRAT N° B74018025 – **MONTANT : 3 340 000€** - 89 rue
de la Boétie – 75 008 PARIS

ATTESTATION DE GARANTIE 2017- ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE –
GALIAN ASSURANCES – CONTRAT N° A72017959 – **MONTANT : 260 000€** - 89 rue de
la Boétie – 75 008 PARIS

ATTESTATION DE GARANTIE 2017- ACTIVITE TRANSACTIONS SUR
IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE – GALIAN ASSURANCES – CONTRAT N°
A71017960 – **MONTANT : 120 000€** - 89 rue de la Boétie – 75 008 PARIS

ATTESTATION D'ASSURANCE – RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE- ACTIVITES SYNDIC DE COPROPRIETE- GESTION
IMMOBILIERE – TRANSACTIONS SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE –
MMA ENTREPRISE – CLIENT 110767 Y – POLICE N° 120 137 405

Compte séquestre : Crédit Agricole de Lorraine METZ n° 50201875050

TVA au taux de 20%